

## M. Dupont – Aignan / Debout la République

---

**Cette réponse a été adressée par courriel à une personne membre du Collectif Saint André de Cruzières le 2 mars.**

=====  
Message du : 02/03/2012 09:49  
De : "Nicolas DUPONT-AIGNAN " <nicolas.dupont-aignan@yerres.9services.com>  
A : XXXXX  
Sujet : Votre courriel

Madame XXXXXX

Chère Madame,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courriel du 20 février adressé aux candidats à l'élection présidentielle à propos du Gaz de Schiste m'invitant à me prononcer contre l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

Je vous accorde que la loi du 13 juillet 2011, dite loi « Jacob », prise sous la pression de l'opinion publique à la suite des interventions dans les Causses et les Cévennes, ne règle que partiellement la question de la poursuite des recherches de gaz et d'huiles de schiste.

Les pétroliers ne s'y sont d'ailleurs pas trompés puisqu'ils recherchent par tous les moyens juridiques de contourner cette loi.

En effet, je ne pense pas que la législation actuelle sur la filière du gaz de schiste, qui interdit le recours à la technique de la fragmentation hydraulique, nous préserve des accidents de contamination de la nappe phréatique par le méthane.

Des accidents de cet ordre sont déjà survenus au Canada et aux États-Unis, deux pays où le gaz de schiste est en phase d'exploitation.

A l'heure où les choix du développement durable s'imposent, il serait incompréhensible que le Gouvernement, et la représentation nationale s'engagent dans une voie attentatoire à la protection de l'environnement et de la santé publique.

Croyez bien que je serai, pour ma part, très vigilant quant à l'évolution de ce dossier, car les informations faisant état de milliards de barils d'hydrocarbures non conventionnels dans le sous-sol français ne manqueront pas d'aiguiser les appétits...

Veillez agréer, Chère Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Nicolas DUPONT-AIGNAN